



CREPS

Auvergne-Rhône-Alpes
– Vallon-Pont-d'Arc

Synthèse du Programme de Formation

**DEJEPS spécialité
« Perfectionnement
Sportif » mention «
Canyonisme »**



Cette formation fait appel à deux processus de formation :

- un processus de formation collectif en centre (faisant ponctuellement appel à des démarches d'individualisation des apports) sous la responsabilité d'une équipe pédagogique ;
- et un processus de formation individualisé en milieu professionnel sous la responsabilité d'un tuteur.

1. Public visé par la formation et prérequis

Cette formation s'adresse à tous les publics.

L'entrée en formation d'un candidat est conditionnée par la satisfaction aux exigences préalables suivantes :

- justifier d'une expérience de pratiquant du canyoning en autonomie ;
- être capable de justifier de la réalisation en autonomie et l'analyse de vingt-cinq canyons d'un niveau technique minimal : 3.3.II (10 courses) ; V4 (5 courses) ; A4 (5 courses) et 4.4.III dans les cinq dernières années et parmi deux types de roches encaissantes (cf. Arrêté cadre de la mention canyoning du DEJEPS) La liste de courses est fournie dans le dossier d'inscription ;
- être capable de démontrer en sécurité les gestes techniques ;
- être capable de plonger, de nager et de s'immerger pour récupérer un objet

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de 3 épreuves qui doivent être réussies chronologiquement :

- d'un entretien d'une durée de trente minutes organisé par l'un des établissements publics chargés d'assurer la formation au canyoning portant sur la production d'une liste de réalisation en autonomie, dans les cinq dernières années et parmi deux types de roches encaissantes (voir ci-dessus) ;
- d'un test technique de sécurité sur site naturel et ateliers, organisé par l'un des établissements publics chargés d'assurer la formation au canyoning. La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par le même établissement ;
- de la production d'une attestation d'aptitude à effectuer un parcours de cinquante mètres en nage libre avec départ plongé et récupération d'un objet immergé à deux mètres de profondeur. Cette attestation est délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme aux exigences des dispositions de l'article L. 212-1 du code du sport. (attestation fournie dans le dossier d'inscription).

2. Les compétences visées par le DEJEPS

Le DEJEPS mention Canyonisme est un parcours diplômant qui vise l'acquisition et la certification :

De compétences en enseignement dans :

- le secteur éducatif
- le champ sportif
- le champ récréatif

C'est surtout le secteur récréatif qui est actuellement porteur de l'essentiel des débouchés économiques.

De compétences environnementales en lien avec :

- La sécurité des publics
- La préservation des milieux
- La sensibilisation et l'éducation des publics

Les compétences environnementales sont une composante essentielle du diplôme, elles participent à la prise en compte des conditions sécuritaires de la pratique (conditions hydrologiques globales, connaissances du bassin d'alimentation), ainsi qu'au maintien de l'intégrité des biotopes traversés.

De compétences de gestion en lien avec :

- Le développement économique de l'activité
- Le développement maîtrisé de l'activité
- Le développement concerté de l'activité

Outre les aspects de gestion économique indispensable au bon déroulement de l'exercice professionnel, la question de la gestion concertée de l'activité est primordiale à la pérennisation de l'activité sur un plan global. La capacité à s'impliquer dans les instances d'échange et de décision locales type CDESI ou Natura 2000 (à compléter) sera spécialement visée.

De compétences en sécurité en lien avec :

- L'intégrité des publics
- La progression sous toutes ses formes
- La maîtrise des conditions de la pratique
- L'équipement des canyons
- Le secours aux personnes
- La déontologie

En plus des compétences techniques, les comportements des futurs professionnels doivent faire l'objet d'évaluations attentives.

3. Le déroulement de la formation

Cette formation se déroule en présentiel et respecte le principe de l'alternance sous tutorat pédagogique et par conséquent se déroule dans plusieurs lieux distincts : l'organisme de formation et la structure d'accueil.

Elle se déroule du 29/04/2024 au 03/12/2025 sur une durée totale de 1309 heures dont 714 heures en centre et 595 heures en structure professionnelle au rythme hebdomadaire de 35 heures.

Effectif minimum : 8 stagiaires en parcours complet

Effectif maximum 2025 : 12 stagiaires

4. Les contenus de la formation

| Référentiel de certification | Blocs de compétences métiers | Contenus de formation | modules situés obligatoirement avant la mise en situation pédagogique | Epreuves certificatives |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| UC1 EC de concevoir un projet d'action | | | | |
| OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel | | | | |
| OI 111EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative | EC d'inscrire son projet professionnel dans le cadre des réseaux partenariaux et des politiques publiques | Code du sport, Politique ministérielle de développement maîtrisé des sports de nature. Rôle et organisation des fédérations sportives et des organisations professionnelles. Politiques fédérales de canyoning, Recommandations syndicales, Compétences des collectivités territoriales. | MODULE ACTEURS ET ORGANISATION DU SPORT 14 H, 2J | |
| OI 112 EC de participer à des diagnostics sur un territoire | EC de réaliser un diagnostic de la pratique du canyoning sur le territoire d'exercice | Météorologie, hydrologie, géologie, géomorphologie, biologie, écologie. Diagnostic environnemental, Connaissance des impacts et de leur mesures. Exemples de dispositifs d'éco-veille. Histoire de l'activité. Diagnostic socio-éco. Offre touristique, analyse sociologique. . Les différents types d'espaces naturels protégés. | MODULE DIAGNOSTIC ET DEVELOPPEMENT DURABLE 42H, 6J | |
| OI 113 EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales | | | | |
| OI 114 EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés. | EC d'inscrire son projet professionnel dans le cadre des réseaux partenariaux et des politiques publiques | Psycho-sociologie des différents publics, Les stades de développement humain, Programmes scolaires de l'EN | | |
| OI 115 EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux. | | Structure de concertation type CDES, Syndicat local, spécialisés ou inter disciplinaire. représentation professionnelle locale. Politique des collectivités territoriales locales. . Politiques des comités sportifs. Les politiques d'éducation à l'environnement. Exemples de collaborations pros-amateurs | | |
| OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action | | | | |
| OI 121 EC d'impliquer les bénévoles dans la conception. | EC d'utiliser une méthodologie de projet | Les étapes d'un projet. Analyse de la demande des différents secteurs : sportif, éducatif, récréatif. Budget prévisionnel. Evaluation des moyens et des besoins humains et matériels. Interaction des logiques professionnelle et fédérale. Marketing collectif Exemples de projets de développement autour du canyoning | MODULE METHODOLOGIE DE PROJET 49H 7 J | |
| OI 122 EC de définir les objectifs d'un projet d'action | | | | |
| OI 123 EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics | | | | |
| OI 124 EC d'organiser la mise en oeuvre de démarches participatives | | | | |
| OI 125 EC de concevoir des démarches d'évaluation | | | | |
| OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet d'action | | | | |
| OI 131 EC de composer une équipe d'intervenants | | | | |
| OI 132 EC d'élaborer un budget prévisionnel | | | | |
| OI 133 EC de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action | | | | |
| OI 134 EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel | | | | |

| UC 2 EC de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| OI 21 EC d'animer une équipe de travail | | | |
| OI 211 EC de participer au recrutement de l'équipe | EC d'animer une équipe | La relation stagiaire-tuteur. Préparation au tutorat Dispositifs de formation professionnelles continues Code du travail Convention collective du sport Conduite de réunion | MODULE COMMUNICATION INTERPERSONNELLE 14H . 2J |
| OI 212 EC d'animer les réunions au sein de l'organisation | | | |
| OI 213 EC de mettre en oeuvre les procédures de travail | | | |
| OI 214 EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation. | | | |
| OI 215 EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation | | | |
| OI 216 EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe. | | | |
| OI 22 EC de promouvoir les actions programmées | | | |
| OI 221 EC de représenter l'organisation | EC de promouvoir l'activité canyonisme | Plan média Analyse des outils de promotion Techniques et stratégie de communication Canaux de commercialisation Informations et messages au public Posture d'acteur du développement local | MODULE PROMOTION 14H . 2J + MODULE COMPETENCES NUMERIQUES 28H, 4J |
| OI 222 EC de concevoir une démarche de communication | | | |
| OI 223 EC de participer aux actions des réseaux partenaires | | | |
| OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action | | | |
| OI 231 EC de contrôler le budget des actions programmées | EC de gérer financièrement et matériellement son activité professionnelle | Elaboration d'un budget d'investissement et de fonctionnement. Plan de financement. Etude et compréhension d'un compte de résultat et d'un bilan. Statuts juridiques d'exercices. Obligations administratives Régimes fiscaux et sociaux. La responsabilité étendue de l'opérateur touristique Gestion concertée de l'utilisation des canyons. Gestion et organisation d'un parc de matériel | MODULE GESTION 28H . 4J |
| OI 232 EC de gérer les partenariats financiers | | | |
| OI 233 EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels | | | |
| OI 234 EC de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers | | | |
| OI 235 EC d'anticiper les besoins en termes logistique | | | |
| OI 236 EC d'organiser la maintenance technique | | | |
| OI 24 EC d'animer la démarche qualité | | | |
| OI 241 EC de veiller au respect des procédures de travail. | EC de gerer déontologiquement son activité professionnelle | Responsabilité professionnelle. Etudes de cas et jurisprudence Le plan qualité tourisme. Connaissance et approche critique des pratiques. Observatoire des conflits. Image de la profession | MODULE DEONTOLOGIE 21H . 3 J |
| OI 242 EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité. | | | |
| OI 243 EC d'effectuer le bilan des actions réalisées. | | | |

réalisation et soutenance d'un document écrit personnel et présentation orale en fin de cursus 7H, 1J

UC3 : CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN CANYONISME

| RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES | RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES | MODULES DE FORMATION |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i></p> | <p><i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i></p> | |
| <p>Encadrement d'activités de perfectionnement sportif en canyionisme</p> <p>Accompagnement des pratiquants dans l'analyse de leur pratique Conception des interventions dans le champ de la formation en canyionisme Mise en œuvre de situations formatives en canyionisme</p> | <p>C3.1 - Conduire une démarche d'enseignement en canyionisme</p> | <p>Module JEUNE CONDUCTEUR – 35h 5J</p> <p>Module ANIMATEUR – 35h 5J</p> <p>Module Éducateur N1 – 35h 5J</p> |
| <p>Proposition de programme de perfectionnement sportif dans la cadre des objectifs de la structure de canyionisme</p> <p>Définition des modes d'intervention à caractère technique</p> <p>Proposition des démarches de perfectionnement</p> | <p>C3.2 - Conduire une démarche d'entraînement en canyionisme</p> | <p>Module COACH – 35h 5J</p> <p>Module Éducateur N2 – 35h 5J</p> <p>Module PERFECTIONNEUR – 70h 10J</p> |
| <p>Encadrement des apprentissages techniques en canyionisme Conduite des temps de perfectionnement en canyionisme Analyse les potentiels et les limites des pratiquants</p> | <p>C3.3 - Conduire des actions de formation en canyionisme</p> | |

UC 4: ENCADRER LE CANYONISME EN SÉCURITÉ

| RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES | RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES | MODULES DE FORMATION |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i> | <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i> | |
| <p>Encadrement du canyonisme en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui- même Encadrement du canyonisme en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers</p> <p>Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité canyonisme</p> <p>Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en canyonisme</p> | C4.1 - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en canyonisme | Module Équipier – 105h 15J |
| | C4.3 - Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en canyonisme | Module SAUVETEUR – 105H 15J Module SECOURISTE – 35H 5J |
| | C4.2 - Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité | Module Perfectionneur – 70H 10J |
| | C4.4 - Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en canyonisme | Module SAVANT FOU 28H – 4J |

5. Les moyens pédagogiques

En raison de son implication déjà ancienne dans les formations en canyoning, le centre de formation de Vallon Pont d'Arc dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de moyens et d'équipements dédiés à la discipline.

5.1. Des ressources communes

Le centre de formation de Vallon Pont d'Arc est spécialisé depuis de nombreuses années dans les formations aux métiers de l'encadrement des activités sportives de pleine nature dont le canyoning occupe une place importante depuis la fin des années 80. Afin de remplir ses missions de formation et d'accueil, le centre dispose de ressources communes qui lui sont propres :

Une capacité d'hébergement et de restauration (en gestion autonome) de 80 places avec un restaurant, un foyer de vie, de nombreux locaux de stockage du matériel avec équipements, une salle de musculation.

Des salles de cours d'une capacité de 15 à 40 places dont plusieurs équipées de vidéoprojecteurs fixes et d'un accès wifi.

Un centre de ressources documentaires comprenant une bibliothèque (avec vidéothèque) spécialisée dans les sports de nature ainsi qu'un coin presse (général et spécialisé par activité) et deux postes multimédia en accès libre. Le centre dispose par ailleurs d'une vaste cartographie numérique aux échelles 1/25 000 et 1/100 000 ainsi que de nombreuses cartes au format IOF.

Un parc clos de 3,5 ha. situé au bord de la rivière Ardèche à 1 km du centre de Vallon Pont d'Arc. Un gardien en assure la surveillance.

Des véhicules (3) de transport collectif ainsi que plusieurs véhicules légers.

En outre, l'implantation du site lui offre une proximité intéressante avec les sites naturels de pratique dont certains ont été aménagés spécifiquement.

Cette position de proximité avec des espaces naturels sensibles confère à l'établissement une relation privilégiée avec les acteurs en charge de la protection environnementale (ex. Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche) dont les agents interviennent fréquemment dans les cursus de formation afin de sensibiliser les stagiaires aux enjeux environnementaux et à l'impact des pratiques sportives de pleine nature sur les milieux.

5.2. Des ressources dédiées au canyoning

- Un portique d'entraînement aux techniques de corde

Le centre a construit en 2005 au sein même de son parc un portique d'entraînement unique dans sa conception.

Ce portique sera mis à profit de la formation au DEJEPS canyoning.

- Une structure artificielle d'escalade (SAE)

Le centre s'est dotée d'une SAE de qualité et conformes à une utilisation à des fins pédagogiques et de formation.

Une partie de la salle est spécialement dédiée à la formation aux techniques de corde.

- Un parc de matériel spécifique

Le centre dispose d'un parc de matériel spécifique important : baudriers, casques, combinaisons néoprènes, cordes, mousquetons....

L'ensemble de ce matériel est stocké et suivi selon la norme AFNOR sur les équipements de protection individuels de sécurité. Un agent, permanent du CREPS, assure la gestion et le suivi du matériel EPI et a été recruté spécifiquement pour cette mission.

Ce matériel sert aux aspects techniques de la formation comme aux applications pédagogiques avec public support.

- Proximité de quelques sites de canyoning

A proximité du centre de formation, on trouve quelques sites d'initiation et de perfectionnement.

Afin de renforcer la culture de l'activité auprès des stagiaires en formation et avoir les profils d'itinéraires idéaux, certains modules sont délocalisés sur des massifs adaptés aux exigences des modules : Alpes du nord, Alpes du sud, Pyrénées, Cévennes...

5.3. Publics pour les mises en situation pédagogique

Le centre bénéficie d'un réseau de partenaires élargi grâce à ses nombreuses années d'expérience en formation d'éducateurs sportifs. Des conventions cadres sont signées avec les partenaires les plus fréquemment sollicités. Les stagiaires sont ainsi mis en situation d'encadrement et d'enseignement de l'activité avec des publics d'application pédagogique :

- Publics scolaires de l'enseignement secondaire
- Publics individuels recrutés sur profils adaptés aux modules

5.4. Des outils de communication et de partage numérique

La plateforme d'échanges et de Formation Ouverte à Distance (FOAD) :

Définie par la circulaire du 20 juillet 2001 de la DGEFP, la formation ouverte et/ou à distance, est un dispositif souple de formation organisé en fonction de besoins individuels ou collectifs. Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources et compétences locales ou à distance et n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur.

Le CREPS Rhône-Alpes et le CREPS Auvergne Rhône-Alpes Vallon Pont d'Arc · Voiron · Lyon avaient respectivement mis en place des plateformes FOAD distinctes désormais fusionnées dans le cadre du rapprochement entre le centre de Vallon Pont d'Arc et le CREPS Auvergne Rhône-Alpes Vallon Pont d'Arc · Voiron · Lyon.

Ce mode de formation répond à plusieurs objectifs :

- la flexibilité : certains stagiaires ne peuvent être mobilisés sur tous les temps ciblés en centre de formation. C'est le cas notamment des sportifs de haut niveau.
- l'interactivité par l'appropriation du dispositif par les stagiaires tout au long de la formation.
- la personnalisation des rythmes de formation qui permet une individualisation complète des contenus de formation aux capacités du stagiaire.
- l'efficacité du suivi pédagogique grâce à un système d'échanges permanents à distance entre le formateur et le stagiaire, notamment au travers d'évaluation et de retours.
- la facilité des échanges permettant des réponses ciblées et appropriées.
- Le suivi des parcours de formation et une adaptation aux conditions particulières de la formation et aux événements jalonnant le parcours du stagiaire.
- le transfert rapide vers des ressources en relation avec les contenus de formation.

Dans le cadre de la formation du DE JEPS, les stagiaires pourront mutualiser leur connaissances, échanger avec les formateurs et, le cas échéant (à définir lors du positionnement), suivre à distance tout ou partie de certains modules des UC1 et UC2. En outre, la plateforme permettra de porter rapidement à la connaissance de l'ensemble des stagiaires toutes les informations nécessaires au bon déroulement de leur formation tant en centre qu'en structure d'accueil.

5.5. Alternance de méthodes pédagogiques

Les approches pédagogiques sont diversifiées :

- Cours en salle
- TP/TD en sous-groupes
- Ateliers techniques en structures artificielles ou naturelles
- Progression technique en canyon
- Mises en situation pédagogiques en canyon
- Travail personnel de préparation, de recherche, de production

5.6. Manuel professionnel de Canyonisme

Le CREPS a publié en février 2018 un manuel professionnel de canyonisme, véritable référentiel de formation pour le DEJEPS canyonisme.

Cet ouvrage fait également référence auprès d'autres organismes de formation, de services de secours en montagne et des services jeunesse et sports.

6. Les intervenants de la formation et leur(s) qualification(s)

6.1 Les formateurs de l'établissement

Le CREPS Auvergne Rhône-Alpes Vallon Pont d'Arc · Voiron · Lyon, comprend une équipe de formation particulièrement étoffée et complémentaire pour mener à bien la formation au DEJEPS mention canyonisme.

| Nom Prénom | Qualification canyon | Statut | UC d'intervention |
|--------------------------|----------------------|-------------|-------------------|
| Alonso Remy | V1A5V | PS CAS | UC1/2/3 |
| Berland Nicolas | Oui | PS CAS | UC1/2/3/4 |
| Kanapa Jean | Oui | PS CAS | UC1/2/3/4 |
| Rouyer Vincent | Oui | PS CAS | UC1/2/3/4 |
| Minier Frédérique | Oui | PS CAS | UC1/2/3/4 |
| Darrieux Benoît | Oui | PS CAS | UC1/2/3/4 |
| Monier Thomas | V1A5V | PS CAS | UC1/2/3 |
| Picard Angélique | Non | CEPJ | UC1/2 |
| Cointrel Alain | Non | Contractuel | UC1/2 |
| Carrière Cyril | Non | Attaché | UC1/2 |
| Girardet Flavie | Non | PS CAS | UC1/2 |
| Morverand Mathieu | Non | PS CAS | UC1/2 |
| Weill Julien | Non | PS CAS | UC1/2/3 |
| Noré Valentine | Non | PS CAS | UC1/2/3 |

6.2 Les formateurs associés et intervenants extérieurs

Afin de faciliter le travail en réseau des formateurs intervenant pour une grande partie de leur activité professionnelle pour le compte des formations dispensées par l'établissement, le CREPS Auvergne Rhône-Alpes Vallon Pont d'Arc · Voiron · Lyon a mis en place des équipes de formateurs associés dans chaque discipline. Ces formateurs bénéficient d'une forte reconnaissance et d'un lien particulier avec le centre de formation, ils peuvent prendre part aux décisions stratégiques et à la mise en place des formations.

Voici la composition du collège des formateurs associés aux formations canyonisme

| Nom Prénom | Diplômes | UC d'intervention |
|-------------------------|-----------------------------------------------|-------------------|
| Chauvet Pauline | DEJEPS mention canyonisme | UC1/2/3/4 |
| Marzio Grégoire | BEES Spéléologie DEJEPS mention canyonisme | UC1/2/3/4 |
| Hédouin Thibault | BEES Escalade DEJEPS mention canyonisme | UC1/2/3/4 |
| Paquet Régis | BEES Spéléologie DEJEPS mention canyonisme | UC1/2/3/4 |
| Pyka Henri | BEES Escalade DEJEPS mention canyonisme | UC1/2/3/4 |

6.3 Les formateurs associés transversaux

Voici la composition du collège des formateurs associés transversalement aux formations de l'établissement.

| Nom Prénom | Domaine d'intervention | UC d'intervention |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Noiret Anne | Gestion comptable Aspects juridiques de l'entreprise | UC1/2 |
| Noiret Manon | Gestion comptable Aspects juridiques de l'entreprise | UC1/2 |
| Peyronel Olivier | Diagnostic environnemental Connaissances environnementales & techniques d'animation | UC1/2/3 |
| Graard Philippe | Compétences numériques | UC1/2 |

6.4 Le collège des cadres d'Etat

Au sein des services déconcentrés des fédérations et des établissements sous la tutelle du Ministère des Sports, un certain nombre de cadres techniques interviennent depuis plusieurs années sur les modules et les épreuves certificatives de cette formation.

- au sein des établissements

| NOM | Prénom | Qualification | - Statut - Affectation | UC d'intervention |
|----------|---------|---------------|---------------------------|---------------------------|
| JEZEQUEL | Pierre | GHM | PS-CAS- CREPS PACA | UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4 |
| FAUQUET | Michel | GHM | PS CAS –ENSM Chamonix | UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4 |
| JANEL | Nicolas | BEES 2 ESC | PS-CAS- CREPS Montpellier | UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4 |
| | | | | |

- au sein des services déconcentrés

| NOM | Prénom | Qualification | - Statut - Affectation | UC d'intervention |
|--------|---------------|---------------|------------------------|---------------------------|
| DALLER | Jean-François | BEES 2 ESC | PS CAS - DDJS CS 07 | UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4 |
| | | | | |
| | | | | |

- cadres d'Etat placés auprès des fédérations

| NOM | Prénom | Qualification | - Statut - Affectation | UC d'intervention |
|--------|---------|---------------|------------------------|---------------------------|
| CHIGOT | Damien | DEJEPS Canyon | PS CTS FFS | UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4 |
| CODRON | Olivier | DESJEPS SPE | PS CTS FFS | UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4 |
| MERLET | Florent | DEJEPS Canyon | PS CTS FFS | UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4 |
| | | | | |
| | | | | |

- fonctionnaires des organismes de secours

| NOM | Prénom | Qualification | - Statut - Affectation | UC d'intervention |
|---------|----------|---------------|------------------------|---------------------------|
| Janny | Thomas | DEJEPS Canyon | PGHM Réunion | UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4 |
| Sarthe | Hervé | DEJEPS Canyon | CRS Haute-Garonne | UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4 |
| Mallet | Pierrick | DEJEPS Canyon | PGHM Hautes-Alpes | UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4 |
| Cordier | Pierrick | DEJEPS Canyon | PGHM Isère | UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4 |
| Guerras | Xavier | DEJEPS Canyon | CRS Haute-Garonne | UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4 |

creps-rhonealpes.sports.gouv.fr



**CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
— Vallon-Pont-d'Arc**

Siège administratif
Passage de la Première Armée - BP 38
07150 Vallon-Pont-d'Arc
Tél. 04 75 88 15 10

**CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
— Voiron**

Campus de la Brunerie
Bâtiment Inolab Formation
38500 Voiron
Tél. 04 76 35 67 25